

**ENCAN SILENCIEUX**  
**AU PROFIT DE LA FABRIQUE DU BIC ET DE LA CLARTÉ-DIEU**  
**CONCLUSION LE 20 OCTOBRE 2019**

**COMMENT FAIRE UNE OFFRE À L'ENCAN SILENCIEUX**

Pour faire une offre, utilisez un billet identifié que vous trouverez à l'arrière de l'église. Découpez le billet en conservant le coupon qui sert de récépissé. Insérez votre billet dans une enveloppe, scellez et laissez à la sacristie ou dans un panier de la quête. L'accès à la sacristie se fait par les portes de chaque côté du chœur.

L'estimation d'une œuvre est déterminée en fonction du marché.

L'offre minimale est le point de départ pour que l'œuvre soit adjugée à l'encan silencieux. Pour être adjugée, une offre doit cependant atteindre un prix plancher déterminé par l'adjudicateur.

Le prix «payez et emportez» permet d'acheter l'œuvre en acquittant ce prix sur-le-champ.

Payable en argent comptant et par chèque à l'ordre de la Fabrique de Sainte-Cécile du Bic. Tous les montants sont en \$ canadiens.

Si les offres n'atteignent pas un prix plancher déterminé par l'adjudicateur, une œuvre sera mise à l'encan le 20 octobre 2019 vers 14h30 à l'église.

Aucun reçu de charité ne peut être émis pour l'achat d'une œuvre.

Toutes les œuvres de cet encan ont fait l'objet d'un don. Les bénéfices de cette activité de financement seront également partagés entre la Fabrique Sainte-Cécile du Bic et La Clarté-Dieu.

L'adjudicateur est M. Roger Chabot de La Clarté-Dieu de Québec.